

# CAP

## Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

En Apprentissage

### • Métiers de l'agriculture

- **Productions horticoles : productions florales et légumières, pépinières  
RNCP 38855**

#### Prérequis

- Avoir 16 ans au minimum (dès 15 ans révolus et en sortant d'une classe de 3<sup>ème</sup>)

#### Condition d'accès

- Satisfaire à l'entretien d'entrée (étude du dossier scolaire et motivations du jeune).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise à l'entrée en formation.

#### Objectifs

Savoir mettre en œuvre les opérations techniques relatives à la conduite de productions horticoles en toute sécurité, à partir des consignes données, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

#### Organisation

Début de la formation le 1<sup>er</sup> septembre 2026, 2 années de formation en apprentissage, au rythme de 1 semaine à la MFR – CFA et de 2 semaines en entreprise suivant le planning de l'année.

#### Schéma de l'architecture de la formation

##### Modules communs d'enseignement généraux

Français

Informatique/Mathématiques

Science économique, sociale et familiale

Histoire – Géographie - Education civique – Education socioculturelle

Anglais

Sport/Biologie

MP1 Science économique et sociale d'entreprise

MP2 Maintenance du matériel

MP3/MP4 Techniques professionnelles :

Métiers de l'agriculture spécialité « Horticulture »

MP5 Techniques professionnelles

## Moyens pédagogiques

- Cours en salle
- Travaux pratiques
- Visites en entreprise

## Mode d'évaluation

- Epreuve continues au cours des deux ans de formation.....80 % (Contrôle continu de formation : CCF)
- Epreuves finales en fin de deuxième année .....20%

## Rémunération\*\*

	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans
1 <sup>ère</sup> année	27% du SMIC	50% du SMIC	53% du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	39% du SMIC	57% du SMIC	61% du SMIC
3 <sup>ème</sup> année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC

- Les conventions ou accords de branches ou d'entreprises peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le SMIC Horaire brut s'élève à 12.02€ soit 1 823.03€ brut mensuel (1 443.11€ net), sur la base de la durée légale du travail soit 35 h par semaine ou 151.67 heures par mois.

## La vie au centre

### • L'internet :

Le centre accueille garçons et filles en internat pendant la semaine au CFA. Celle-ci commence le lundi à 9h et finit le vendredi à 16h30.

### • Les activités en soirée :

Chaque soir de la semaine sont prévus : un temps d'étude, une activité détente (télévision, vidéo), une activité socioculturelle et une activité informatique ou CDI.

## Coût de la formation

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO.

Coût forfait pension avec déduction OPCO : 140€ par semaine de formation.

Participation financière possible par l'OPCO, pour les frais d'hébergement et de restauration, à hauteur de 6€ la nuit et 3€ le repas (en fonction des repas et nuitées réalisés)

## Débouchés professionnels

- Ouvrier en horticulture dans une entreprise horticole (Maraîcher, pépiniériste, horticulteur)

## Poursuites d'études

- Bac Professionnel
- Brevet Professionnel
- Spécialisation (fleuriste, commercialisation de produits horticoles...)

## Taux de réussite

2022 : 100%      2023 : 100%      2024 : 100%      2025 : 85%

La MFR – CFA de Machecoul – Saint – Même propose des accompagnements spécifiques pour les apprenants en situation de handicap, en lien avec les structures référentes (AGEFIPH). Le centre de formation est adapté pour recevoir du public à mobilité réduite. Pour toutes demandes particulières, nous contacter.

## Contact :

RNCP 38855 – Ministère de l'Agriculture  
Version 6 – 07 Janvier 2026

## MFR - CFA

312 Boulevard des Docteurs Ménager  
44270 MACHECOUL - SAINT MÊME

02 40 02 39 90

mfr.machecoul@mfr.asso.fr

www.mfr-machecoul.com

